Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260224-2026_012-DE

ARGENTRÉ DU-PLESSIS
République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 février 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	17	17

Vote
Mains levées Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 26/02/2026
Et
Publication ou notification du : 26/02/2026

L'an 2026, le 24 Février à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de BEVIERE Jean-Noël, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2026.
Présents : M. BEVIERE Jean-Noël, Maire, Mmes : AUPIED Sandrine, BAYON Hélène, GEFFROY Maryline, GESLAND Françoise, HAMON Marie-Claire, ROBIN Laëtitia, VERE Martine, MM : BONNIOT Thomas (arrivé à 18h33), BROSSAULT Christophe, CADET PASCAL, CAILLEAU Claude, DESILLE Bertrand, FRIN Joël, GEFFRAULT Pierre, HAMELOT Christian (arrivé à 19h23 ayant donné procuration à M. DESILLE), LAMY Jean-Claude, LE GOUEFFLEC Christophe
Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BESNOUIN Caroline à Mme GESLAND Françoise, BONAMY Marina à M. BROSSAULT Christophe, LE BIHAN Christine à M. FRIN Joël, RENOU Séverine à Mme BAYON Hélène, MM : FERRE Fabien à Mme ROBIN Laëtitia, GALANT Pierre à Mme AUPIED Sandrine, GASNIER David à M. GEFFRAULT Pierre
Absent(s) : Mmes : BOUVIER Laetitia, SOCKATH Monique

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROBIN Laëtitia

2026-012 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2026

En attribuant des subventions aux associations, la commune soutient les initiatives et les projets des habitants qui contribuent à la vie sociale et culturelle. Sport, culture, patrimoine, protection de l'environnement, enfance… Les associations contribuent fortement à la cohésion sociale et à l'animation de la commune.

Après examen des dossiers de demande de subventions, il est proposé d'attribuer des subventions aux associations selon le tableau annexé pour un montant total de 43 043€.

Sport compétition : 17 410 €

Sport loisirs : 4 605 €

Culture et vie sociale : 1 080 €

Autres associations : 19 948€

Au-delà des subventions de fonctionnement 2026, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 600€ à l'association ACPG CATM TOE pour contribuer à l'acquisition de nouveaux drapeaux.

L'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales dispose que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire ». Ainsi, les membres du conseil qui siègent au sein d'un organe de direction d'une association ne devraient pas prendre part au vote de la subvention qui la concerne.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260224-2026_012-DE

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres,

- APPROUVE les subventions aux associations pour 2026 conformément au tableau annexé.

-APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 600€ à l'association des Anciens combattants et Prisonnier de Guerre section d'Argentré du Plessis

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/02/2025
Le Maire
Jean-Noël BEVIERE

Le Secrétaire
Laëtitia ROBIN